

Rapport de la sous-commission des comptes 2014

Dicastère de M. Jean-Pierre Veya

Composition de la sous-commission

M. Daniel Surdez (PLR)
Mme Celia Clerc (PS) – rapporteure
Mme Monique Erard (Les Verts)

La sous-commission s'est réunie le mercredi 25 mars 2015 dès 08h00 en présence de M. Jean-Pierre Veya et de M. Xavier Huther (administrateur du dicastère).

Étaient également présents pour l'examen de leur service:

M. Soria (205)
M. Wille et M. Soria (730-735)
Mme Gasser et M. Soria (740)
M. Tissot (500)
M. Humair (501 et 502)
Mme Musy (505 et 512)
M. Maeder (511 et 515)
Mme Bosshart, Mme Baldi, M. Piguët et M. Huguenin (513)
Mme Umstätter (514)
M. Houlmann (520, 521, 524 et 525)
M. Bédât (115, 550, 551 et 552)

205 Forêts

Le Conseil communal a lancé des négociations pour acheter un terrain forestier à la sortie de la ville, à savoir en bas du chemin Blanc, afin d'agrandir la forêt communale attenante à ce bien-fonds. Une offre a été faite au prix de CHF 58'366.25, ce qui correspond à 1.25 francs le mètre carré. Cette dépense serait financée par un prélèvement au fonds forestier, lequel ne peut être affecté qu'exclusivement à l'acquisition de forêts ainsi qu'à l'entretien des chemins forestiers. Le Conseil communal estime que l'achat en question serait une très bonne opportunité pour la Ville, à mesure que l'hoirie qui détient le terrain pourrait le vendre à un prix supérieur à un privé. Il faut néanmoins savoir qu'une fois qu'une collectivité publique a acheté une forêt, elle ne peut plus la vendre sauf à une autre collectivité publique.

Le Conseil communal n'envisage pas de remonter au Conseil général avec un rapport relatif à cette acquisition, puisqu'il s'agit, en application de la nouvelle Loi sur les finances, d'une prérogative de sa compétence. Les commissaires sont encore informés qu'actuellement les prix de vente du bois sont en baisse partout en Europe.

730 – 735 Espaces verts – Centre horticole

S'agissant des charges de personnel, les comptes 2014 présentent une détérioration importante par rapport au budget et ce dans tous les services. Cette différence entre comptes et budget s'explique pour l'essentiel par le fait que le Conseil communal avait escompté pouvoir procéder déjà en 2014 à une affectation des fonds résiduels de l'ancienne caisse de pension de la Ville. Or, en raison de l'arrêt du 3 avril 2009 du Tribunal administratif fédéral, l'arrêt (C-4814/2007), lequel a fixé un cadre strict quant à la répartition des fonds libres, cette affectation n'a pas encore été possible. En effet, l'Organe romand de surveillance des fondations n'a que récemment rendu une décision sur la répartition de ces fonds, tenant compte dudit jugement. Ce prononcé est actuellement dans le délai de recours.

Pour des raisons d'effectif, le service des Espaces verts a réduit de moitié les prestations fournies à la Gérance communale et à la Caisse de pension. Actuellement, ce sont les concierges des immeubles concernés qui se chargent des activités qui étaient précédemment réalisées par le service. L'accueil régulier de personnes en réinsertion, placées par le chômage ou astreintes au travail d'intérêt général permet au service de continuer à fonctionner normalement, sans avoir à augmenter ses ressources en personnel. Il faut cependant être conscient qu'en trop grand nombre les personnes placées peuvent déstabiliser les équipes en place. Les commissaires soulignent ici l'importance que doit donner la Ville à l'insertion professionnelle, ainsi que le rôle proactif qu'elle se doit de jouer dans ce domaine.

740 Cimetière et centre funéraire

Les comptes s'avèrent un peu plus favorables que le budget. L'année 2014 a été une année test par rapport aux coûts d'entretien et de maintenance du nouveau filtre ainsi que ceux concernant l'élimination des déchets provenant de l'épuration des fumées. A cet égard, il n'y a pas eu de surcoût important et les incinérations ne prennent pas plus de temps que par le passé. Il y a eu en 2014 1'081 incinérations, dont 751 de personnes externes à la Ville, ce qui représente une forte augmentation. L'augmentation des prix pour les incinérations de défunts non résidents de la commune n'a dès lors pas eu d'incidence négative, comme on aurait peut-être pu le craindre.

Les coûts du four sont couverts par les incinérations «internes» (CHF 386.- par défunt), les coûts facturés pour les incinérations «externes» (CHF 500.--) permettent quant à eux de dégager un excédent de recettes. Actuellement, l'incinérateur de Bienne est complètement fermé, il y a donc un report qui se fait sur celui de La Chaux-de-Fonds. A ce propos, la possibilité existe d'augmenter encore le nombre d'incinérations, notre installation ne fonctionnant pas au maximum de ses capacités. D'ailleurs, les composants d'un four souffrent moins si la température est maintenue continuellement.

500 Service des affaires culturelles

Un article 95 a été activé afin d'octroyer CHF 20'000 à Vivre La Chaux-de-Fonds pour le lancement et l'exploitation du jeu en ligne "Jaques Sandoz & Les Maîtres du Temps", qui pour l'instant a attiré 3'000 joueurs de par le monde. Habituellement, cette manifestation est soutenue par la Ville tant par des prestations en nature que des liquidités. En 2014, Vivre La Chaux-de-Fonds n'a cependant eu recours à aucune prestation en nature, elle a en revanche eu besoin de plus de liquidités que d'ordinaire d'où l'activation d'un article 95. Il faut savoir que les prestations en nature fournies par la Ville à des associations et manifestations sont comptabilisées dans les charges courantes et ne constituent donc pas des charges supplémentaires, sous réserve des locations gratuites ou partiellement gratuites octroyées par la gérance communale ou des prestations fournies par Viteos. Concernant ce dernier exemple, la Ville met à disposition de l'association ou de la manifestation, la prestation gratuitement, mais la collectivité doit s'en acquitter auprès de Viteos. Un article 95, également d'un montant de CHF 20'000, a aussi été activé pour le NEC, pour soutenir les manifestations et la publication réalisée dans le cadre des 20 ans de cet ensemble. Hormis ces deux articles 95, le budget 2014 afférent aux subventions a été respecté, sachant que certaines enveloppes de subventions peuvent varier dans leur répartition finale en fonction de la nature des demandes ponctuelles.

Le fonds cantonal d'encouragement à la culture cinématographique, qui est financé par un prélèvement de 40% sur la taxe sur les spectacles encaissé dans les cinémas, n'existera plus en 2015. Cette situation s'explique par le fait qu'avant, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et l'Etat finançaient ce fonds et qu'en 2014 Neuchâtel a décidé de ne plus percevoir la taxe sur les spectacles et donc de ne plus financer ce fonds. La Chaux-de-Fonds ne versera donc plus cette partie de la taxe sur les spectacles au fonds cantonal, mais s'est engagée à subventionner directement des manifestations locales telles que 2300 Plan 9, la Lanterne Magique et la Fête du cinéma.

La Ville a décidé de procéder de la sorte à l'avenir à mesure qu'il n'est pas autorisé d'affecter une taxe au financement d'une activité précise.

501 Bibliothèque de la ville (BV)

La différence entre le budget et les comptes résulte de la subvention cantonale de CHF 200'000 que La Chaux-de-Fonds n'a finalement pas obtenu. La Ville avait requis ce montant de l'Etat et l'avait donc inscrit au budget 2014 dans un but avant tout volontariste. Elle savait en effet qu'il y avait peu de chances que cette subvention lui fût allouée. A l'heure actuelle La Chaux-de-Fonds perçoit CHF 700'000 du Canton, alors que le soutien à l'égard de Neuchâtel est passé de 1.4 millions à 1.2 millions. La question est ici de savoir quelles prestations sont soutenues et subventionnées par l'Etat. En ce qui concerne notre collectivité, seul le DAV (département audio-visuel) est concerné par le soutien cantonal. Or, le DAV coûte plus cher à la Ville que ce qu'elle reçoit comme subvention. L'Etat a réactivé la Commission des bibliothèques, avec des représentants des Villes, du Canton et de l'Université. C'est à travers cette Commission que les réflexions et les discussions se poursuivent aujourd'hui. Il y a une volonté de La Chaux-de-Fonds de rééquilibrer les subventions entre elle et Neuchâtel, mais surtout de faire en sorte que les subventions qui la concernent ne puissent pas être réduites par décision du Grand Conseil. L'Etat semble actuellement souhaiter se diriger davantage vers un soutien des biens patrimoniaux des bibliothèques que vers une aide à la lecture publique.

502 Bibliothèque des jeunes (BJ)

Le travail de la responsable de la BJ, laquelle est occupée à un taux de 80%, donne pleine satisfaction en particulier en ce qui concerne la gestion du personnel. Il faut aussi relever que le projet lié à l'accueil, une fois par semaine, des crèches est un succès.

Chaque année, les amis de la BJ mettent à disposition de cette institution CHF 60'000.--, dont CHF 7'000.-- proviennent de l'Etat. Celui-ci envisage cependant de couper cette subvention. La Chaux-de-Fonds verse pour sa part un montant CHF 32'000.-- à titre de subventions essentiellement dévolues à l'achat d'ouvrages. Ces livres deviennent ainsi la propriété de la Ville.

505 Archives communales (dès 2012, au 500 jusqu'en 2011)

La première chose à faire, pour commencer à travailler sur l'application de la loi cantonale en matière d'archivage, est d'établir un concept global pour les archives communales. Un mandataire externe a été engagé pour ce faire. Il faut dire que la Ville a pris du retard en matière d'archivage, compte tenu du fait que la conservatrice du MH n'a pas pu s'en charger ces dernières années, la priorité ayant été donnée à la réfection dudit musée.

510 Services généraux des musées

Les comptes sont très proches du budget. Il y a cependant eu des déconvenues au niveau de l'entretien des collections, quelques collections et locaux ayant été affectés par de la moisissure, ce qui a entraîné des coûts plus importants que prévus aux niveaux des BSM. S'agissant du billet commun aux quatre musées, mis en place en 2014, les échos sont positifs, même s'il est encore un peu tôt pour pouvoir faire un bilan. La phase test sera prolongée. Le programme «école musée» est un succès.

511 Musée d'histoire naturelle (MHNC)

Suite à la fermeture du musée, l'ensemble des ressources en personnel, des BSM et du crédit d'étude accordé par le Conseil général sont affectés au déménagement du musée et à l'étude du nouveau projet. Un travail sur les collections, en particulier sur leurs étiquetages et inventaires, est actuellement en train d'être mené. Ce travail doit – indépendamment du projet du zoo-musée – être entrepris; seul le travail de conditionnement des collections est finalement lié au nouveau projet. Tout est maintenant en place pour mener à bien le travail de gestion des collections, le musée est fermé, du matériel spécifique a été acquis pour ce faire et la chaîne de travail est opérationnelle. Il s'agit donc de poursuivre ce travail jusqu'à son terme. Le MHNC a été victime d'une infestation active, plus précisément des insectes ravageurs de collection ont été découverts dans la collection d'ostéologie au sous-sol. Un traitement d'urgence et un préventif ont dû être faits.

512 Musée d'histoire (MH)

Les comptes s'avèrent être tenus par rapport au budget.

513 Musée international d'horlogerie (MIH)

Par rapport au budget, les comptes présentent un dépassement au niveau des BSM. Celui-ci est lié aux festivités des 40 ans du musée. Cela étant des économies ont été faites par ailleurs, ce qui a permis globalement de respecter le budget. En 2014, le MIH a connu une grande affluence. Les donations des amis du MIH ont permis de nouvelles acquisitions pour le musée. M. Huguenin a fait l'année passée un voyage avec M. Oechslin aux États-Unis et cette année ils iront en Allemagne afin que le nouveau conservateur puisse bénéficier des réseaux de l'ancien conservateur. Le bureau de contrôle des métaux précieux soutien à nouveau le prix Gaïa.

514 Musée des beaux-arts (MBA)

En 2014, le musée a eu la chance d'avoir pu fêter ses 150 ans. Un des sponsors qui devait participer au financement de l'exposition sur les artistes russes n'a finalement pas pu procéder au versement promis. Cet imprévu a obligé le musée à devoir utiliser une partie du budget dévolu à l'exposition Blaise Cendrars afin de financer l'autre exposition, ainsi qu'à devoir chercher rapidement de nouveaux sponsors. Cette situation a contraint le musée à demander CHF 90'000 par le biais d'un article 95.

515 Zoo du Bois du Petit-Château

Il est décidé de procéder à un grand chantier par année s'agissant des améliorations des enclos. En 2014, c'est l'enclos des ours qui a été mis aux normes ; la surface de l'enclos n'a pas pu être augmentée au sol pour des questions de coûts, de sorte que l'augmentation de la surface s'est fait moyennant des plateformes. Également en 2014, des travaux d'amélioration ont été effectués au vivarium. En 2015, normalement c'est l'enclos des loutres cendrées qui devrait être refait. Le projet est en cours de développement.

520 - Service des sports

Les comptes sont légèrement en dessous du budget. La nouvelle activité de sport pour tous mise en place par la Ville, à savoir "l'Urban training", avec une application pour smart phone, fonctionne très bien, de sorte qu'elle sera poursuivie sur les trois prochaines années, ce d'autant qu'elle génère de l'activité physique à moindre coût pour la collectivité. Cette activité correspond à une demande de la population, qui recherche des activités physiques peu onéreuses. Au niveau du personnel, des échanges entre sites ainsi que la volonté de faire du service des sports une entité unique sont relevés. De manière générale, il y a une bonne polyvalence

des employés du service. Compte tenu d'un manque de personnel, le service a recours en été à des vacataires, des mesures de crises, etc., alors qu'en hiver une personne peut être mise au service de la voirie pour le déblaiement de la neige.

521 La Charrière, terrains, pistes, halles

Les comptes correspondent pour l'essentiel au budget. Il faut signaler le transfert du poste 521 de la piscine de Numa-Droz au poste 524. Par le passé, l'entretien de cette installation était effectué pour partie par le SAB et pour partie par le service de sports, alors qu'aujourd'hui ce dernier service se charge de l'ensemble de la maintenance, ce qui représente un transfert de charge de CHF 45'000.--.

524 Piscine des Arêtes

Il n'y a pas de différence significative entre les comptes et le budget, mis-à-part en ce qui concerne les charges d'électricité et de chauffage, qui se sont finalement avérées moins importantes que prévues. Un poste de 0.5 EPT a été transféré du SAB à la piscine des Arrêtes, et ce en raison du transfert de l'entretien de la piscine de Numa-Droz du premier service au service des sports.

525 Piscine, patinoires des Mélèzes

Le surcoût de charges du personnel entre le budget et les comptes résulte comme déjà précisé ci-avant de la non-répartition des fonds libres de l'ancienne caisse de pension de la Ville. Pour le surplus, les comptes sont inférieurs au budget. Il convient encore d'indiquer que les recettes ont fortement diminué en raison de la météo peu favorable de l'été 2014. Cela étant, un suivi strict du budget a permis de maîtriser les charges et de maintenir une équivalence entre ces dernières et les recettes.

115 Parlement des jeunes

Le contrôle des comptes du Parlement des jeunes pourrait passer du service de la jeunesse au service de la communication car le conseiller du Parlement des jeunes œuvre depuis plusieurs mois dans ce dernier service. La différence notoire entre comptes et budget est due au fait que le Parlement des jeunes n'a pas utilisé la totalité du montant qui avait été mis à sa disposition pour les projets qu'il soutient. Plus précisément, il n'y a pas eu suffisamment de projets de la compétence du Parlement des jeunes à financer. Le Parlement des jeunes n'a pour ainsi dire jamais dépensé aussi peu.

Cette situation peut peut-être s'expliquer par un manque de suivi, des changements au sein du comité du Parlement des jeunes, voire un manque de dynamisme.

550 Service de la jeunesse

Un travail de proximité est fait par ce service, qui tente de créer du lien avec les gens pouvant poser problème sur le domaine public. Un pourcentage supplémentaire (1.4 EPT) a été attribué en 2014 pour compléter le service d'animation, ainsi que pour faire de la prévention en collaboration avec d'autres services. L'objectif est d'occuper le terrain pour essayer de réduire les incivilités. Les économies consenties sur la police sont en partie affectées à ce travail de prévention, lequel est mené en commun avec le SDP et les écoles. Le service de la jeunesse, plus spécifiquement le service d'animation, travaille également de nuit. Il essaye d'être un maximum sur le terrain (activités le mercredi après-midi dans les quartiers, activités SMALA pour les 12-18 ans, tant de jour que de nuit). Il souhaite en outre œuvrer de manière à ce que les jeunes se sentent porteurs des projets, que ce soit eux qui suscitent les demandes. Les camps sont à présent facturés un peu plus cher aux familles. Cette augmentation s'explique toutefois surtout par le fait que les camps se sont rallongés d'un jour. Le service de la jeunesse a constaté qu'il y a de moins en moins de mixité dans les camps qu'il propose, les enfants de famille plus aisées ne venant plus. Il travaille donc à inverser cette tendance. Actuellement, les camps se font dans la Drôme, ce qui retient peut-être certains parents qui jugent que c'est un peu trop loin. Il reste encore des places pour les activités organisées par le service de la jeunesse durant les vacances de Pâques.

Les commissaires suggèrent une visite du service par les conseillers généraux qui le souhaiteraient. La proposition est faite que le bureau du Conseil général se charge de l'organisation de cette visite, plus précisément qu'il prenne contact avec M. Bédât pour fixer une date.

551 Accueil parascolaire

Les différences entre comptes et budget s'expliquent comme suit: l'évaluation de la capacité contributive des parents, qui mettront leurs enfants dans des structures publiques ou privées subventionnées, engendre des difficultés non négligeables dans l'élaboration du budget.

Les communes de résidence des familles payent, s'agissant des structures publiques et privées subventionnées, la différence entre le coût par enfants et le prix payé par les parents en fonction de leur capacité contributive. On n'a actuellement pas suffisamment de recul pour pouvoir se baser sur une

moyenne. Il s'avère qu'à La Chaux-de-Fonds les structures coûtent plus cher à la Ville que dans d'autres communes du canton. Cela s'explique en partie par la structure socio-économique de notre cité. A cet égard, une question a été posée au Grand Conseil. Les commissaires invitent le Conseil communal à mener une réflexion sur les mesures qui pourrait conduire à ce que des enfants de parents à capacité contributive plus importante soient inscrits dans les structures publiques ou privées subventionnées. Une telle réflexion s'avère non seulement utile d'un point de vue économique, mais elle est surtout essentielle sous l'angle de la mixité sociale.

L'accroissement de la capacité d'accueil de la structure de Temple Allemand n'étaient pas prévu au budget. Toutefois l'opportunité de disposer de l'appartement attenant à cette structure existante, et compte tenu du manque de places disponibles, le Conseil communal a décidé de consentir cette dépense. Par ailleurs une structure privée subventionnée a vu le jour. La structure auparavant sise Helvétie 46 a – conformément au budget – été transférée à Abraham Robert, où une nouvelle structure a pu ouvrir.

Contrairement à ce qui avait pu être envisagé, une enquête de besoin ne sera pour l'heure pas mise en œuvre, étant donné que compte tenu de la situation financière de la Ville l'on s'achemine vers un gel temporaire de l'ouverture de nouvelles places. Cela étant dit, il paraît néanmoins utile de présenter au Conseil général un rapport d'information relatif à ce qui a déjà pu être mis en place, soit un rapport de bilan ou d'étape.

552 Accueil préscolaire

En 2016, avec l'ouverture d'une nouvelle structure de 60 places sur le quartier Le Corbusier, la Ville répondra tant à la demande de la population que de la LAE. Il y a actuellement 85 places qui appartiennent à la Ville, 60 places seront créées sur le quartier Le Corbusier et le reste est en privé. S'agissant de la structure sur ce quartier, la Ville a pris des parts dans la coopérative et l'architecte a réfléchi aux espaces du bâtiment concernés en fonction des besoins de la collectivité, de sorte qu'il est difficile de revenir en arrière et de ne pas mener à terme ce projet. Celui-ci devrait donc être maintenu en 2016.

La sous-commission termine ses travaux à 17h20.

La rapporteure Celia Clerc

Comptes 2014 – Détail subvention 500 Affaires Culturelles

Sont indiquées les subventions des CHF 5'000.-

Compte 365 1400 Fanfares et orchestres	Montant	Remarques
Musique de la Croix Bleue	SFr. 5'400.00	
Musique des Cadets	SFr. 6'200.00	
Musique La Persévérante	SFr. 4'700.00	
Les Armes Réunies	SFr. 7'700.00	
Ton sur Ton Funk Big Band	SFr. 5'000.00	Subvention extraordinaire (anniversaire)
Les Murs du Son	SFr. 5'000.00	
Ensemble Symphonique Neuchâtel	SFr. 15'000.00	Saison + subvention extraordinaire
Divers (moins de CHF 5'000.-)	SFr. 37'600.00	
Total :	SFr. 86'600.00	

Compte 365 1660 Danse	Montant	Remarques
Camera Obscura (Objets-Fax)	SFr. 8'000.00	
Fête de la Danse	SFr. 7'500.00	
Collection suisse de la danse	SFr. 5'000.00	
Divers (moins de CHF 5'000.-)	SFr. 7'000.00	
Total :	SFr. 27'500.00	